

ADDICTION AU TRAVAIL

Consommations ponctuelles

La prévention addiction

AVEC QUI ?

Santé BTP accompagne les entreprises dans leur démarche de prévention des addictions et des risques qui y sont liés.

INFORMATION ET CONSEILS

- **Aide à la mise en place** des DUER, règlement intérieur, note interne et protocole d'intervention...
- **Séances collectives** sensibilisation sur les risques produits (diaporama et discussion)
- **Séances individuelles** sur demande du salarié auprès du médecin du travail pour les salariés en mal être addiction (écoute, dialogue, conseils, orientation)

ADDICTION AU TRAVAIL

Consommations ponctuelles

La prévention addiction

VOS INTERLOCUTEURS

VOTRE MEDECIN DU TRAVAIL :
02 35 71 85 90

Marie-Edith VASLIN

Conseillère en Conduites addictives
D.U alcoologie
Secteur **ROUEN**
06 64 04 03 61— 02 35 71 85 90

Ludovic DUCROQ

Infirmier en Santé au Travail
Certification AREAT—Addictologie
Secteur **DIEPPE**
06 68 29 05 21— 02 35 71 85 90



Santé BTP Rouen - Dieppe

93, route de Darnétal



Téléphone : 02 35 71 85 90
Télécopie : 02 35 15 37 71
Messagerie : santebtp@sante-btp.com
Site : <http://www.sante-btp.fr>

Santé BTP - Décembre 2013

ADDICTION AU TRAVAIL

Consommations ponctuelles

Alcool, Tabac, Cannabis...

UN RISQUE

Qui ne s'arrête pas aux portes
DE L'ENTREPRISE

Tous les secteurs professionnels sont concernés

CONSTRUCTION

2^{ème} rang* pour la consommation
d'alcool, de tabac et de cannabis

* source INPES 2010



Information EMPLOYEUR



UN RISQUE

aux répercussions multiples



DYSFONCTIONNEMENTS DANS LE TRAVAIL

- Baisse de productivité, malfaçons
- Absentéisme
- Mauvaise image
- Conflits potentiels...

MAJORATION RISQUE ACCIDENTEL

- **Accidents du travail**
15 à 20 % dus à l'alcool
- **Accidents routiers** –missions
30 à 40 % liés à la prise de produits



UN RISQUE

à part entière

Facteur de majoration des autres risques



L'EMPLOYEUR RESPONSABLE de la santé et de la sécurité de ses salariés (Art. 4121-1)



DOIT EVALUER LE RISQUE ADDICTION, l'intégrer au Document Unique et définir des mesures de prévention



La prévention addiction

POURQUOI ?

POUR PERMETTRE A L'ENTREPRISE



D'être en accord avec la législation Santé et sécurité au travail

De gérer un problème aigu et chronique (Ébriété, malaise, dégradation état de santé d'un salarié)

D'aider et d'accompagner les personnes ayant des difficultés liées à la consommation du produit.